

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 22 juin 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame
Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano
TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN,
Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD,
Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
Mme Laure MARCOCCIA-WARIN à Mme Isabelle DUJARDIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme DERAY Chrystel, M. BRAYARD Thierry.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2021DELIB0071 - CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE SCOLAIRE POUR LA RUE LÉON MENU, LA RUE DES
COUDRAIS, LA RUE ET LE SENTIER DES TOURNANFIS ET LA RUE DE L'ORMERAIE DE LA COMMUNE DE
BRY-SUR-MARNE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu du Code de l'Education et notamment l'article L 212-7 et L 131-5,
Vu la Délibération n° 2017/D116 du 21 décembre 2017 du Conseil Municipal approuvant les périmètres scolaires de la commune de Bry-sur-Marne,
Vu la délibération n° Imc12127 en date du 6 février 2020, par laquelle le conseil municipal a ajouté le « 25 bis rue Léon Menu » au périmètre scolaire du groupe scolaire Paul Barilliet
Vu l'avis de la Commission Petite Enfance /Enfance / Jeunesse du 17 juin 2021,

Considérant la livraison prochaine de 206 logements situés dans le périmètre scolaire du groupe scolaire Paul Barilliet et la capacité d'accueil contrainte de ce même groupe,
Considérant qu'il convient pour de garantir une mixité sociale de modifier la carte scolaire en retirant du périmètre scolaire du groupe scolaire Paul Barilliet, la rue Léon Menu (au-delà du n°16 pour le côté pair et au-delà du n° 25 pour le côté impair), la rue des Coudrais, la rue et le sentier des Tournanfis et la rue de l'Ormeraie pour les réattribuer au périmètre scolaire Jules Ferry pour l'école maternelle et Henri Cahn pour l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE UNIQUE : Approuve les changements des périmètres scolaires conformément à la carte ci-jointe afin de retirer du groupe scolaire Paul Barilliet la rue Léon Menu (logements situés au-delà du n°16 pour le côté pair et au-delà du n° 25 pour le côté impair), la rue des Coudrais, la rue et le sentier des Tournanfis et la rue de l'Ormeraie pour les réattribuer au périmètre scolaire de l'école maternelle Jules Ferry et de l'école élémentaire Henri Cahn.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 juin 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

